



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**APIJ**

AGENCE PUBLIQUE  
POUR L'IMMOBILIER  
DE LA JUSTICE

## **DÉCISION N°2021-384 DU 18 OCTOBRE 2021 PORTANT DÉLÉGATION TEMPORAIRE DE SIGNATURE**

La directrice générale de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice,

Vu le décret n°2006-208 du 22 février 2006 modifié relatif au statut de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice,

Vu la décision de délégation de signature-cadre en vigueur à la date de la présente décision,

### **DÉCIDE**

#### **Article 1**

En l'absence de Mme Servane de MONTIGNY, Directrice de programme sa signature est déléguée à M. Guilhem BLANCHARD, Directeur de programme, pour les attributions relevant des directeurs de programme aux termes de la décision précitée relative aux délégations de signature.

#### **Article 2**

La présente décision produira ses effets entre le jeudi 28 octobre 2021 et le jeudi 4 novembre 2021 inclus.

La directrice générale,

  
**Marie-Luce BOUSSETON**